Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE BRANSCOURT 51140
Tél. 03.26.48.53.97

ARRETE N° 20/17

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune de BRANSCOURT,
Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de sécurisation de la RD228 par l'entreprise STPE qui débutent le 05 octobre 2020 jusque fin novembre,

ARRETE

Article 1 : A partir du 05 octobre 2020 et jusqu'à la fin du mois de novembre, la circulation et le stationnement sur la Place de la Mairie sont interdits.

Article 2 :L'entreprise STPE est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise STPE,
- CEREG, maître d'oeuvre,
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie.

Fait à : Branscourt
Le : 21 Septembre 2020
Le Maire,
Pierre LHOTTE

MAIRIE DE BRANSCOURT (MARNE)